

Avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi d'Hydro-Québec

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3541-2004
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 7 décembre 2004
Pièces n°: HQD-15
dec. 1.5

**R-3541-2004 : Demande relative à l'établissement des
tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2005-2006**

7 décembre 2004

HQD-15, Document 1.5

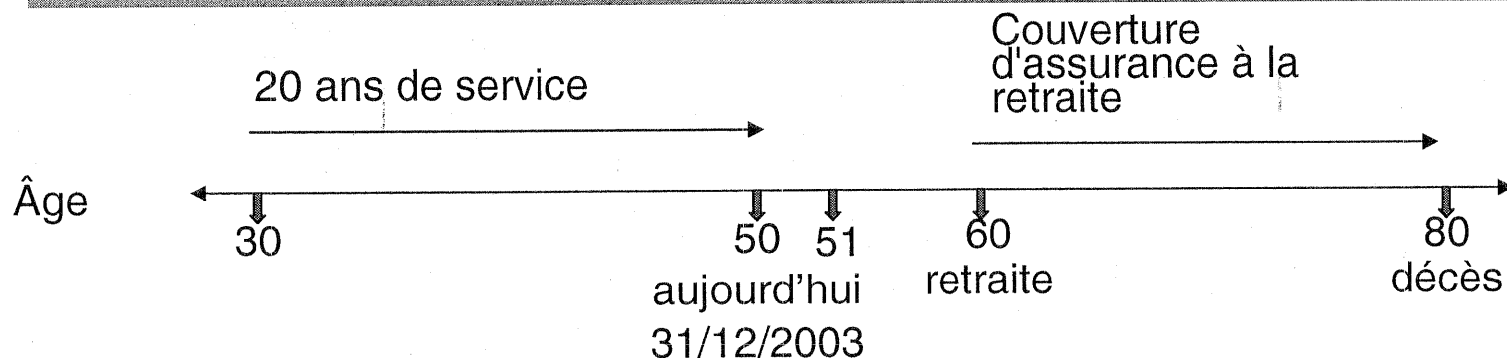


Définitions

- ◆ **Les avantages postérieurs à la retraite sont des avantages que l'on prévoit fournir aux employés après la retraite. Pour Hydro-Québec, les avantages postérieurs à la retraite autres que les prestations de retraite découlent des régimes collectifs d'assurance-vie et d'assurance-maladie et hospitalisation. Ces régimes ne sont pas capitalisés.**
- ◆ **Les avantages postérieurs à l'emploi sont des avantages que l'on prévoit fournir aux employés après leur période de service mais avant leur date de départ à la retraite. Pour Hydro-Québec, ces avantages découlent des régimes d'assurance salaire de courte et de longue durée. Seul le régime d'assurance-salaire invalidité de longue durée est capitalisé.**

Avantages postérieurs à la retraite

(assurance-vie et assurance-maladie et hospitalisation)



Obligation au 31/12/2003 = Valeur actualisée du coût de la couverture d'assurance à la retraite
(valeur présente aujourd'hui) moins Valeur actualisée des cotisations des retraités } 20/30

Coût des services rendus = 1/30 de la valeur présente aujourd'hui
(correspond à la reconnaissance d'une année de service additionnelle pour les employés)

Avantages postérieurs à l'emploi

(assurance-salaire de courte et longue durée)

Obligation = Valeur actualisée des montants à payer aux invalides après la date d'évaluation pour des événements survenus avant la date d'évaluation

Actif (réserve de l'assureur) = L'accumulation des primes relatives aux prestations de l'année et aux prestations futures des invalides

Coût des services rendus = Coût estimé des nouveaux invalides de l'année

Note : L'obligation relative aux avantages postérieurs à l'emploi est constituée à compter du moment où il y a invalidité.



Composantes du coût constaté (état des résultats de la société)

Coût des services rendus	X \$ M
plus	
Intérêts sur l'obligation	X
moins	
Rendement prévu des actifs	(X)
plus	
Amortissement des (gains) pertes	(X)
Coût constaté	XX \$ M

Passif au titre des prestations constituées (PTPC) (bilan de la Société)

- ◆ Le passif aux livres de la Société représente la somme des coûts constatés aux résultats de l'exercice et des exercices antérieurs diminuée de la somme cumulative des cotisations versées¹.

¹ *Les cotisations versées correspondent aux prestations versées dans le cas des régimes non capitalisés.*

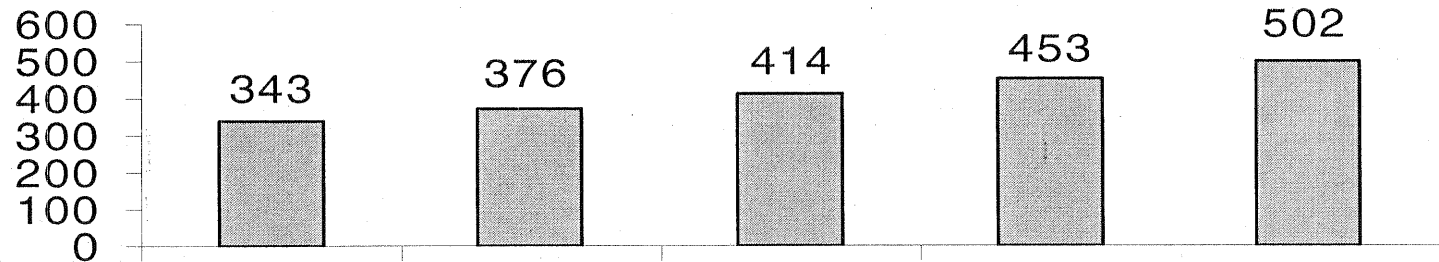
Avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi

Coût constaté

En millions de \$	2001 (réel)	2002 (réel)	2003 (réel)	2004 (réel)	2005 (estimé)
Coût des services rendus	19	22	24	29	N/D
Intérêts sur l'obligation	32	34	36	35	N/D
Rendement prévu des actifs	(1)	(1)	(1)	(1)	N/D
Amortissement de l'obligation transitoire (1 ^{er} janvier 1999)	16	14	15	14	N/D
Amortissement des (gains) et pertes	(1)	2	(1)	(1)	N/D
Amortissement du coût des services passés	4	-	-	-	N/D
Coût constaté de l'exercice	69	71	73	76	80

- L'évolution du coût constaté est relativement stable.
- Le coût de financement de l'obligation représente une part importante du coût, compte tenu que ces régimes ne sont pratiquement pas capitalisés.

Évolution du passif au titre des prestations constituées (PTPC) (au 31 décembre)



	2001	2002	2003	2004	2005
	réel	réel	réel	réel	estimé
PTPC au 1^{er} janvier	311	343	376	414	453
Coût constaté	69	71	73	76	80
Cotisations employeur versées	(37)	(38)	(35)	(37)	(31)
PTPC au 31 décembre	343	376	414	453	502
Augmentation du PTPC	10,3%	9,6%	10,1%	9,4%	10,8%

Évolution tendancielle du PTPC

- ◆ **Vieillessement de la population**
- ◆ **Augmentation des intérêts sur l'obligation**
- ◆ **Augmentation du coût des soins de santé**
- ◆ **Inflation prévue à long terme**
- ◆ **Incertitude reliée au désengagement de l'état dans la RAMQ**